

Frères et sœurs bien-aimés,

Poursuivons notre lecture de l'*Épître aux Romains*. Pour comprendre la lecture d'aujourd'hui sans la réduire, il faut la replacer dans son contexte. Depuis le chap. 12, saint Paul donne des conseils à ses frères sur la question difficile (pour toutes les époques) : comment vivre concrètement en chrétien dans un monde qui ne l'est pas ? Comme nous l'entendions la semaine dernière, vivre en chrétien c'est faire de toute notre vie quotidienne un véritable hommage à Dieu, un « *sacrifice saint* » (Rm 12, 1), une hostie, une chose sacrée. Saint Paul avait ajouté : « *Ne prenez pas pour modèle le monde présent* » (Rm 12, 1).

Aujourd'hui, nous sommes au chap. 13. Saint Paul entre dans le concret de la vie sociale, dans le rapport avec les autorités. Quand on lit ce chapitre en entier, on constate avec étonnement les précisions que saint Paul donne sur les obligations des citoyens : le respect des tribunaux (cf. Rm 13, 4), le paiement de l'impôt et des taxes (cf. Rm 13, 6-7), la soumission à toutes les autorités (cf. Rm 13, 1.5). On pourrait résumer par : un bon chrétien se doit d'être un bon citoyen. D'entrée de jeu, saint Paul affirme : « *Que chacun soit soumis aux autorités supérieures* » (Rm 13, 1). Cette consigne a dû en surprendre plus d'un ! Dans le monde juif de l'A.T., cette phrase n'aurait surpris personne puisque le pouvoir politique était aux mains des autorités religieuses. La Loi de Dieu était aussi la loi civile. Mais ici, nous sommes dans le monde romain. Les autorités en question ici sont les empereurs romains (Tibère, Caligula, Claude, Néron) et toute la hiérarchie : gouverneurs, magistrats, soldats... Faire la volonté de Dieu était le cadet des soucis de ces gens-là (d'autant plus que les empereurs étaient *augustes*, c'est-à-dire "divinisés" de leur vivant). Si saint Paul a écrit « *ne prenez pas pour modèle le monde présent* » (Rm 12, 1), c'est bien parce que la société romaine était sur certains points aux antipodes de "l'idéal chrétien". Était-il possible d'obéir à une autorité baignant dans le paganisme ? C'est sûrement la question à l'origine de tout le chap. 13 de l'*Épître aux Romains*, et donc de notre passage. Saint Paul répond en deux points.

Premièrement, nous n'avons pas à prendre prétexte de notre appartenance chrétienne pour fuir notre responsabilité de citoyen. Voici son argument : « *il n'y a d'autorité qu'en dépendance de Dieu, et celles qui existent sont établies sous la dépendance de Dieu* » (Rm 13, 1). Certainement que saint Paul dit cela en contemplant le Christ flagellé, couronné d'épines, comparaisant devant Pilate, et qui dit : « *Tu n'aurais aucun pouvoir sur moi si tu ne l'avais reçu d'en haut* » (Jn 19, 11). Autre argument : les lois civiles poursuivent le bien, elles aussi (cf. Rm 13, 4). Normalement, cette loi est au service de la justice et de la défense des faibles. Visiblement, saint Paul ne parle pas du problème des lois iniques qui existent quand même. Il faut aussi se souvenir que les Juifs – et, avec eux, les premiers chrétiens puisque les romains (jusqu'à Néron) ne faisaient pas encore la différence – étaient dispensés des lois romaines qui choquaient leur conscience, comme brûler de l'encens devant la statue de l'empereur ou faire le service militaire. Donc saint Paul invite à obéir aux lois romaines qui sont imposées puisque ses frères sont exemptés de celles qui sont contraires à la religion.

Mais, dans sa réponse à la question "est-il possible d'obéir à une autorité baignant dans le paganisme ?", saint Paul va plus loin (2^e point). Il ne suffit pas d'être un bon citoyen et d'être parfaitement en règle avec l'autorité civile pour être vraiment chrétien. Quand nous sommes allés jusqu'au bout de la loi civile, nous ne sommes pas encore allés jusqu'au bout de la Charité, de l'Amour. C'est le sens de ce que nous avons entendu : « *N'avez de dette envers personne, sauf celle de l'amour mutuel, car celui qui aime les autres a pleinement accompli la Loi* » (Rm 13, 8). *Aucune dette sauf l'amour* : autrement dit, quand nous serons en règle avec tous, il faudra aller encore plus loin. Déjà dans l'A.T., on avait compris que le fin-mot de la Loi c'est d'aimer nos frères. Il ne suffit pas de dire : "je n'ai pas commis l'adultère, je n'ai pas volé, je n'ai pas tué, je n'ai rien convoité" (cf. Rm 13, 9) ; il faut aller encore plus loin : « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même* » (Lv 19, 18 ; Rm 13, 9). Pour être en règle avec la Loi de Moïse, il ne suffisait pas de ne pas faire de mal ; il fallait surtout aimer. Cela est d'autant plus vrai pour les citoyens du Royaume des Cieux, même quand ils vivent dans une société qui n'est pas chrétienne.

Frères et sœurs bien-aimés, il ne suffit pas d'être en règle, il nous faut aimer vraiment. Le fin mot de toute loi, c'est l'Amour. Nous le savons bien : cela exige de nous une conversion profonde. On comprend bien ici la profondeur de ce que disait saint Paul un peu plus haut : « *Ne prenez pas pour modèle le monde présent, mais transformez-vous en renouvelant votre façon de penser pour discerner quelle est la volonté de Dieu : ce qui est bon, ce qui est capable de lui plaire, ce qui est parfait* » (Rm 12, 2).

Amen.